

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
POSTE :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>ie</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, seul restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFITE et C<sup>ie</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

5 Juin 1875.

### Chronique générale.

La Chambre, avons-nous dit, a abordé la troisième délibération du projet sur les prisons départementales. Nous avons eu une nouvelle discussion des deux régimes pénitentiaires, le régime en commun et le régime cellulaire.

Nous savons tout ce qu'on peut dire pour et contre chacun des deux systèmes. Nous approuvons, comme M. Bouchet et comme tant d'autres, le système des colonies agricoles quand il est possible et quand le temps de la prison permet d'y envoyer les condamnés.

Mais il s'agit des condamnés à un an de prison seulement, et non des condamnés à quatre ou cinq ans, comme l'a fait très-justement observer M. Bérenger, rapporteur du projet. Pour eux, il est impossible de les soumettre au régime des colonies agricoles ; et c'est pour eux qu'il s'agit de savoir ce qui vaut mieux du système en commun ou du système cellulaire.

N'étant jamais allé en prison, il nous est assez difficile de nous prononcer d'après une « expérience personnelle » comme certains membres de l'Assemblée, ainsi que le disait spirituellement, il y a quelques jours, M. Testelin. Nous ne pouvons en juger que d'après les faits qui sont révélés à la tribune.

Or, M. Bérenger nous a démontré que la promiscuité dans les prisons entre les diverses catégories de prévenus était pour eux une source de corruption. La détention en commun est le noyau de la récidive, selon l'heureuse expression du rapporteur. Comme nous avons les deux régimes suivant les localités, il est facile, au moyen de la statistique, de les comparer et de les juger. Or, nous voyons que, dans les maisons cellulaires, les récidivistes sont dans la proportion de 16 pour 100, tandis que dans les maisons de détention en commun ils sont dans la proportion de 45 pour 100.

Toutes les nations étrangères ont fait la même expérience, et toutes adoptent le régime cellulaire comme le plus favorable à la moralisation des condamnés. Le condamné isolé subit plus facilement l'influence et les conseils du directeur, de l'aumônier, des sociétés de patronage et de bienfaisance qui s'occupent des prisonniers. Dans la promiscuité au contraire, les bons conseils sont détruits par cet odieux contact avec les condamnés incorrigibles qu'on appelle, en argot de prison : *Chevaux de retour*, parce qu'on est sûr de les voir encourir un nouveau jugement et revenir sous les verrous.

Tout cela est très-vrai, et nous approuvons la thèse soutenue par M. Bérenger. Seulement, nous persistons à dire, quelle que soit l'amélioration qui puisse résulter du projet de loi, que ce projet est impraticable pour le moment, et que cette réforme doit être ajournée.

Le projet nécessite des dépenses considérables, qu'il estime à 63 millions ; d'autres, qui sont compétents, portent la dépense à 80 millions, et nous croyons qu'ils sont dans le vrai, car les estimations premières sont toujours dépassées. Or, nous ne sommes pas en mesure de consacrer 80 millions à

une pareille réforme, avec un budget qui est en déficit. Je veux bien que l'humanité nous fasse un devoir de nous intéresser aux condamnés, mais le bon sens et la nécessité nous disent aussi que d'autres besoins plus pressants doivent passer avant.

C'était là une réforme à faire dans les temps heureux, où nous avions une richesse dont on a si mal usé. Elle eût certes beaucoup mieux valu que la construction de cet Opéra qui nous coûte 50 millions. Alors nous aurions compris et approuvé que le sort des condamnés passât avant le Temple de la Danse. A cette heure, la prospérité a pris fin, le budget n'est pas équilibré, les impôts sont fort lourds, et nous avons autre chose à faire que de racheter et de reconstruire toutes les prisons départementales.

Nous ne savons ce que fera l'Assemblée. Il peut arriver que, dans un beau mouvement, elle vote le projet de loi ; mais nous n'hésitons pas à dire que, si ce vote a lieu, la loi restera longtemps sans application, parce que l'argent manquera pour opérer cette réforme. Nous avons à faire face à tant d'autres dépenses qu'il sera impossible de trouver les 80 millions nécessaires à celle-ci.

Voilà sous le rapport matériel et financier ; mais, à un autre point de vue, le système cellulaire trouve des adversaires. Seul, il est impuissant à atteindre le but que l'on se propose. Si l'on ne fait pas appel à une autre forme, à une autre puissance, il augmente la peine sans diminuer le mal. Folie, désespoir, rage, anémie, corruption, tels sont les effets inéluctables de l'emprisonnement laïque.

Ce sont ces vérités qu'il faudrait crier, et que personne ne murmure.

On écrit de la frontière allemande à l'Union :

La politique de Berlin a subi depuis deux mois des échecs, des déboires et des humiliations que les journaux prussiens s'ingénient à cacher sans y réussir.

Les coups ont été durs, secs et répétés, et quoique venant un peu de tous côtés, on peut dire qu'ils ont été administrés sans bruit, mais avec une dextérité et un ensemble tels qu'en Allemagne on en est comme confondu.

Personne ne s'attendait à pareille hardiesse des gouvernements européens, à Berlin au moins ; et la presse prussienne avait tellement faussé l'opinion que les Berlinoises voyaient, comme en rêve, tous les gouvernements étrangers soumis au vouloir et aux caprices de leur administration.

Aujourd'hui ces leurres ne sont plus possibles.

D'où vient ce virerement quasi-complet dans l'attitude des cabinets européens ? Quelle est la raison de ce détachement des vues, des témérités, des brutalités, bref du faire de la Prusse ? Pourquoi cet éloignement et cette rupture même comme en perspective ? Pourquoi ces amitiés conditionnelles, et d'où vient, enfin, ce besoin de signifier un ultimatum de paix à des gens qui ne peuvent, on le sait, prolonger leur existence que par des luttes de toutes sortes ? En résumé, quel est l'esprit, la raison ou la force de sentiment qui a fait imposer, par tous, ce veto à ceux qui voulaient s'arroger le droit de tout gouverner ?

Le moment ne me semble pas venu encore pour dévoiler toutes ces choses, les-

quelles, à vrai dire, procèdent d'une seule ; j'estime que la réserve est ici commandée et doit être respectée.

Mais cette réserve ne doit pas nous empêcher de suivre nos adversaires, de les écouter et de juger leur sagesse actuelle, si sagesse il y a.

Or, en ce moment, que disent-ils, que préméditent-ils et que peuvent-ils faire ?

Les coups qu'ils ont reçus ont rendu les Berlinoises comme ahuris ; ils parlent ou écrivent pour ne rien dire ; les fortes têtes, pour se donner une contenance, prétendent se recueillir. Tous les projets de querelles sont là, toujours à leur place, mais on n'ose en reprendre aucun.

Le dernier, relatif à la question religieuse, question bien ménagée et tenue en réserve — c'était la dernière carte, — et il fallait quand même rendre cette question internationale ; mais elle a subi une telle meurtrissure en Angleterre qu'elle est remise au carton, et on croirait, au silence qui se fait, qu'il n'en a jamais été parlé.

A propos de cette affaire, qui a fait scandale à Londres, on se demande ce que l'administration de Berlin va faire de son ambassadeur, lequel est coupable, comme vous savez, d'avoir, pour suivre les instructions de ses chefs, essayé de poser indirectement, autrement dit d'imposer aux ministres anglais les idées prussiennes relatives à une religion légale et internationale.

Pour avoir péroré à tort et à travers dans un club, il s'est attiré une mercuriale bien appliquée, mais qui l'aurait été mieux encore si elle eût été adressée à qui de droit. Enfin, l'ambassadeur malheureux sera-t-il sacrifié ? Si oui, c'est une reculade ; si non, alors quelle sera sa situation à Londres et quel esprit y représentera-t-il ?

Mais revenons aux Berlinoises. Il est clair qu'ils font contre fortune bon cœur. Ils se taisent en essayant de gagner du temps ; pourtant il y a des bavards qui prétendent expliquer leurs déconvenues en disant que c'est le fait de quelques ministres jaloux de la renommée des hommes d'Etat prussiens et que tout cela n'est qu'une guerre à faire à des portefeuilles.

Ce qu'ils n'ont pu prendre par la violence, ils vont essayer de l'obtenir par la ruse. Les courbettes vont recommencer, et c'est en ceci que le Berlinoise excelle, ne l'oublions pas. Les courbettes et l'obséquiosité, voilà leur élément, voilà leur force. Avec cela obtiendront-ils, faute de plus et en attendant mieux, la garantie de limites qu'ils prétendaient imposer à tous ? Il faut espérer qu'aucun gouvernement ne voudra se compromettre à ce point. Le temps, au reste, des compromis semble passé.

Que l'Allemagne prussianisée ait recours à la protection de la Russie et de l'Autriche, cela se conçoit, s'explique ; mais cette protection même accordée, l'Allemagne sera-t-elle pour cela sauvée ? Il est permis d'en douter, n'est-ce pas ?

Le scrutin de liste jugé par un vieux républicain :

« Quand je vois ce qu'on appelle les gaudes s'opiniâtrer à défendre le scrutin de liste, il me semble voir, dans un cercle, certains personnages refuser de prendre des cartes neuves pour ne pas perdre l'avantage des cartes biseautées qu'ils ont apportées dans leurs manches. »

Alphonse KARR.

On vient d'installer à Salon, ville de l'arrondissement d'Aix, les dépôts des quatre régiments de zouaves, qui jusqu'ici avaient été fixés en Afrique.

Les zouaves sont casernés dans le château de la Reine-Jeanne, qui a été longtemps la propriété des anciens archevêques d'Arles.

Tous les travaux d'aménagement ne sont pas encore terminés, mais il y a le nécessaire, et, dans peu de temps, l'installation sera des plus convenables.

Salon est une fort jolie petite ville de 7,500 habitants. Elle est à 49 kilomètres de Marseille et à 33 kilomètres d'Aix. C'est la patrie de Nostradamus et d'Adam de Cra-ponne.

On lit dans l'Opinion nationale :

On annonce que le maréchal-président de la République s'est montré fort mécontent de la distribution de ses portraits, faite dernièrement en province sans son assentiment, sans même qu'on l'ait consulté.

Comme on lui demandait, l'autre jour, l'autorisation de mettre son effigie sur les médailles de l'Exposition, il a répondu qu'il s'y opposait de la façon la plus formelle.

Le lieutenant-général de Schachtmeyer, commandant la 8<sup>e</sup> division d'infanterie allemande, vient d'être nommé gouverneur de la place de Strasbourg.

Le Times dit qu'il est hors de doute que l'Allemagne était sur le point d'attaquer la France quand l'empereur de Russie s'est rendu à Berlin, et que l'intervention de l'Angleterre, bien accueillie, a eu pour effet de changer les dispositions belliqueuses de la première de ces puissances.

Le Figaro assure que les héritiers de M. Guizot, en feuilletant, ces jours derniers, ses Mémoires, y ont trouvé une page des plus curieuses, écrite il y a vingt-cinq ans, et à laquelle les événements accomplis depuis donnent un singulier intérêt :

C'est une conversation tenue, en 1849, entre M. Guizot et la duchesse de Sagan.

M. Guizot était revenu de Londres aux bords de la Seine, où il n'était plus question de le jeter à l'eau ; et la duchesse de Sagan arrivait de ses terres de Silésie pour aspirer un peu d'air et d'esprit parisien.

— Eh bien ! dit l'ancien ministre de Louis-Philippe à la nièce de Talleyrand, cette révolution de Février, qui a bouleversé la France et l'Europe, qu'a-t-elle produit ? C'était bien la peine de remuer le monde pour ne pas même produire un homme ?

— C'est vrai, reprit la duchesse. Cependant, dans cet effacement général des talents et des caractères, je viens de voir en Prusse un petit gentilhomme poméranien qui fera certainement parler de lui, si Dieu lui prête vie...

— Quel est son nom ?

— Il s'appelle Bismark. Il me disait l'autre semaine : « Probablement, madame, vous ne connaissez pas un petit pays qui s'appelle le Schleswig ? Eh bien ! j'augure que ce petit pays pourra faire comprendre à l'Europe le vrai sens et la portée de cette locution populaire, jusqu'à présent con-

fuse et mal définie : « Une querelle d'Allemand... »

Nous le répétons, la conversation de 1849 a été consignée par M. Guizot dans ses *Souvenirs*, vingt années avant les événements douloureux qui ont si étonnamment justifié les prévisions de la duchesse de Sagan.

— N'est-ce pas curieux ?

## Chronique Locale et de l'Ouest.

### Courses de Saumur.

Ainsi que nous l'avons annoncé déjà, les courses de Saumur sont fixées au dimanche 22 et mardi 24 août. Le carrousel de l'École de cavalerie aura lieu le lundi 23.

Voici un abrégé du programme des deux jours de courses :

Dimanche 22 août.

1° Course plate (militaire), un objet d'art, pour MM. les officiers montant des juments de pur sang.

2° Prix de l'administration des Haras, 2,000 fr.

3° Prix de la Société d'Encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France, 2,000 fr.

4° Course de haies (militaire), un objet d'art, pour MM. les officiers montant des chevaux de manège.

5° Prix du Chemin de fer, 4,000 fr., dont 500 fr. donnés par la Compagnie du chemin de fer d'Orléans et 500 fr. par la Société des courses.

6° Steeple-chase militaire, un objet d'art, pour MM. les sous-écuyers montant les chevaux de manège.

Mardi 24 août.

1° Course plate (militaire), un objet d'art, pour MM. les officiers montant des juments de pur sang.

2° Prix de Saumur, 3,000 fr., dont 2,000 fr. donnés par la Ville et 1,000 fr. par la Société des courses.

3° Course de haies (militaire), un objet d'art, pour MM. les officiers montant des chevaux de manège.

4° Steeple-chase militaire, un objet d'art, pour MM. les sous-écuyers montant les chevaux de manège.

5° Prix du Conseil général (steeple-chase, handicap), 2,000 fr., dont 1,200 fr. donnés par le Conseil général de Maine-et-Loire et 800 fr. par la Société des courses.

Plusieurs journaux annoncent que M. le préfet de Maine-et-Loire a été reçu, mercredi, par M. Buffet, ministre de l'intérieur.

A partir de la semaine prochaine, l'*Echo Saumurois* publiera périodiquement, et sous la rubrique : *Saumur il y a cinquante ans*, les principaux faits historiques qui se sont passés dans notre pays à partir de 1825. Nos lecteurs, croyons-nous, trouveront un certain intérêt à la lecture de cette revue locale rétrospective, qui fera connaître à la génération nouvelle les événements accomplis dans la cité saumuroise à un demi-siècle de nous.

M. Perrotin, qui vient d'être promu au grade de colonel dans la gendarmerie, est nommé au commandement de la 42<sup>e</sup> légion, ayant son chef-lieu à Tours, et qui comprend, comme nous l'avons dit hier, les départements d'Indre-et-Loire, de l'Indre et de Maine-et-Loire.

M. Boutard, lieutenant-colonel, est nommé au commandement de la 13<sup>e</sup> légion, à Poitiers.

La loi relative à l'emprunt Morgan est votée.

En conséquence, les porteurs d'obligations Morgan auront à opter entre le remboursement de leurs titres au pair de 500 francs ou l'échange de chacune de leurs obligations contre 30 fr. de rente 3 0/0. S'ils se prononcent pour la conversion en rentes, ils auront à payer une soulte égale à la différence entre le prix de leurs obligations, soit 500 fr., et la valeur négociable des 30 fr. de rentes qui leur seront délivrés.

Le produit de cette soulte sera acquis au compte de liquidation, budget spécial des-

tiné à réparer les pertes de la guerre et à reconstituer notre matériel militaire.

### LES MANŒUVRES MILITAIRES DANS LES ÉCOLES.

Jeudi matin, à 8 heures 1/2, ont eu lieu, sur la place des Jacobins, au Mans, des manœuvres exécutées par les enfants des écoles des Frères de la doctrine chrétienne, des écoles communales de la place Saint-Pierre et de Pontlieue.

M. Ariard, leur professeur, a su, à force de travail et de persévérance, faire exécuter à ces futurs conscrits, et cela d'une façon satisfaisante, les exercices les plus difficiles de l'école du bataillon.

Les jeunes enfants ont d'abord manœuvré au pas accéléré, puis avec un égal ensemble au pas gymnastique.

Un fait odieux et presque inouï en France vient de se produire à Argenton-Château (Deux-Sèvres). Ce fait, qui pourrait s'intituler : *Un reposoir de la libre-pensée*, est ainsi raconté par la *Revue de l'Ouest*, de Niort :

« Dans la nuit du samedi au dimanche 30 mai, on est allé dans les divers quartiers de la ville d'Argenton-Château, enlever aux habitants tout ce qui se trouvait devant leurs maisons : tables, bancs, contrevents, portes, pots de fleurs ; on a emporté des barrières et une foule d'autres objets. Le tout a été transporté sur une place. Là, on a dressé une espèce de reposoir, au sommet duquel a été placé, en guise de croix, un grand balai à brosser les parquets. Au bas était un chaudron. On y remarquait aussi un tuyau de cheminée.

Ce monument était orné de pots de fleurs. On l'a construit, parce que la veille, sur une autre place de la ville, des préparatifs étaient faits pour un reposoir de la procession de la Fête-Dieu. Par dérision pour le culte, on a conçu et mis à exécution ce projet.

Le matin, plusieurs personnes, dont les objets avaient été soustraits, sont venues en prévenir le maire qui, aussitôt, est allé avec le brigadier de gendarmerie constater ce fait. Il a donné avis aux propriétaires de venir les réclamer, à une heure de l'après-midi ; des gendarmes furent chargés de les rendre à leurs propriétaires.

C'était un complet désarroi dans la ville ; tout le monde avait perdu quelque chose. Les femmes réclamaient leurs fleurs ou leurs chaudrons. Quant aux hommes, ils se fâchaient. Les cafetiers reprochaient à leurs garçons de n'avoir pas rentré leurs tables. En un mot tout était sens dessus dessous dans la ville.

J'oubliais de vous dire qu'on avait mis au reposoir un écriteau surmonté d'un bois, sur lequel il y avait : A VENDRE.

Une enquête se poursuit sérieusement, et on espère y découvrir les misérables qui ont si indignement tourné en ridicule la religion catholique. »

On écrit de Montbazou (Indre-et-Loire), 4<sup>e</sup> juin, à l'*Union libérale* :

« Montbazou est encore sous l'influence d'une violente agitation, et, on en conviendra, la chose se conçoit bien.

Ce matin, en effet, on pouvait voir à l'une des vitrines de M. Schwartz, horloger, une gravure représentant la France rendant son épée à l'Allemagne et portant cette légende :

« La sage et savante Allemagne réunira un jour, sous son étendard, l'Europe entière et Paris plus tard. »

L'horloger était absent.

La population stationnait en groupes animés et furieux devant sa maison, et quelques troubles allaient sans nul doute en résulter, lorsque la gendarmerie intervint, fit ouvrir la porte par un serrurier, s'empara de l'injurieuse image et fit une longue perquisition, pendant laquelle de nombreux papiers furent saisis dont je ne pourrais vous donner l'importance.

Les groupes ne se dispersèrent que plus tard.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que féliciter les habitants de la ville du calme et de la réserve que, malgré une profonde indignation, ils ont su garder en face de cet insolent et audacieux défi jeté au patriotisme français.

Nous espérons bien que l'affaire n'en restera point là, et que justice sera faite. Les habitants de Montbazou ne pourront, quant à eux, se départir du vif et juste sen-

timent de mépris et de haine qu'ils éprouvent pour l'odieuse insulteur qui est venu s'établir parmi eux. »

### LA TÉLÉGRAPHIE APPLIQUÉE AUX BUFFETS DES CHEMINS DE FER.

Une innovation, d'importation américaine, va être appliquée sur toutes les longues lignes de chemins de fer partant de Paris. Il s'agit de signaler par le télégraphe, aux buffets des gares, le nombre des personnes qui désirent déjeuner ou dîner. De cette façon, les voyageurs trouveront leur couvert mis en arrivant, et ne perdront pas un temps précieux en pourparlers avec les garçons.

En Amérique on fait mieux encore. On prend en route le menu des convives, à qui on donne un numéro d'inscription. Arrivé au buffet, on n'a qu'à montrer son numéro et l'on trouve tout servi le repas commandé une heure auparavant.

On sait que M. l'ingénieur Bazin appartient à l'Anjou par sa naissance. Le fait suivant, emprunté au *Figaro*, peut donc prendre place à notre chronique locale :

« Nous avons passé hier une heure à visiter le plus étrange des musées : il est composé d'objets informes pour la plupart, mais d'un prix que ne soupçonne même pas leur propriétaire, M. l'ingénieur Bazin. — On se souvient que M. Bazin a été chargé des recherches sous-marines lors de l'affaire des galions de Vigo. Avec ses appareils, il a pu retirer quatorze cents tonneaux d'objets de toute sorte. Il n'a pas trouvé d'argent, par cette raison qu'il n'y en avait pas à l'endroit où il opérait son sauvetage, mais que de choses curieuses il a rapportées des profondeurs où il est descendu lui-même, éclairé par des feux électriques !

Ce sont ces objets d'un autre âge, restés 470 ans sous l'eau, que nous avons visités : ancres brisées, armes tordues, vieux vases du Mexique et du Japon sur lesquels sont fixés les coquillages de la mer, etc., etc.

Nous engageons fort ceux de nos lecteurs que cela intéresse à demander à M. Bazin l'autorisation de faire comme nous. »

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

Dimanche 6 juin 1875.

A 7 HEURES DU SOIR, SQUARE DU THÉÂTRE.

#### Programme.

1. *Le Vigilant*, pas redoublé..... TILLIARD.
2. *Villebon*, valse..... E. JOLY.
3. *La Fille de M<sup>me</sup> Angot*, fantaisie... LECOQ.
4. *Souvenir d'Alsace*, polka..... F.-D.
5. *Les Enfants de la France*, quadrille..... TILLIARD.
6. *Mennecy*, pas redoublé..... TILLIARD.

### THÉÂTRE DE SAUMUR.

Décidément, la représentation de ce soir promet d'être brillante, et le public qui aime à s'amuser ne manquera pas de se rendre à l'appel des artistes des Bouffes-Parisiens. Angers a eu la primeur de leurs représentations en province, car voici ce que nous lisons dans le *Journal de Maine-et-Loire* d'hier soir :

« La soirée de jeudi au Grand-Théâtre a été charmante. La salle était comble. M<sup>me</sup> Théo a été fêtée, bissée, rappelée d'enthousiasme : bref, un vrai triomphe, parfaitement mérité. A côté d'elle, plusieurs des artistes qui l'accompagnaient, M. Bonnet entre autres, ont aussi été très-applaudis.

Une seconde représentation obtiendra très-certainement le même succès que celle de jeudi soir.

Samedi, M<sup>me</sup> Théo et les artistes des Bouffes-Parisiens jouent à Saumur. La semaine prochaine, deuxième représentation à Angers. »

### Agriculture.

#### LA COULURE DES RAISINS. — MOYENS DE LA PRÉVENIR.

Les vignes ont heureusement franchi la période critique des gelées printanières, dit la *Gazette des Campagnes*. Il leur reste deux fléaux à éviter : la grêle et la coulure.

Contre la grêle, la science, hélas ! est tout à fait impuissante. Il n'y a qu'un moyen d'en conjurer les désastreuses conséquences : c'est l'assurance mutuelle.

La coulure est un fléau contre lequel on

a essayé beaucoup de procédés préventifs plus ou moins efficaces. Comme c'est surtout dans l'Est, dans le Jura, la Savoie et la Haute-Italie que ce fléau fait le plus de tort, les viticulteurs ont fait les efforts les plus tenus et les plus efficaces. Aussi croyons-nous utile de mettre sous les yeux des viticulteurs Savoisiens dans le *Journal d'Albertville* :

« Quatre moyens sont employés pour combattre la coulure : le pincement des rameaux fructifants, la suppression des vrilles, l'écimage de la grappe, l'incision du sarment. L'opinion de nos viticulteurs en renom est que le pincement des rameaux qui portent les grappes a pour effet d'entraîner la coulure, en concentrant sur les organes producteurs la chaleur et l'acide carbonique. Ils tiennent pour constant que la rupture du rameau porte-fruit suscite un arrêt momentané dans l'ascension de la sève, et qu'ainsi le raisin noue mieux.

Depuis longtemps, les cultivateurs du Médoc rognent leurs vignes basses avec une sape-faux, comme s'ils tondaient une haie vive ; ils agissent de la sorte quand vient la floraison.

Une longue expérience a démontré que la suppression des vrilles favorise le développement des vignes et atténue la coulure. Le retranchement des vrilles se pratique pendant toute la saison, mais il est indispensable de profiter de la floraison de la vigne pour couper les vrilles qui bifurquent sur les grappes. C'est alors, et dans les jours qui la précèdent, qu'est la période d'efficacité. Plus tard, la suppression des vrilles ne serait plus un remède : la coulure aurait fait son œuvre destructive.

Le troisième moyen, c'est l'écimage de la grappe. Qu'entend-on par écimage de la grappe ? C'est le retranchement du bout. On retranche le quart ou le cinquième de son prolongement. Cette opération doit se faire à la période de la floraison. La partie de la grappe qui reste après n'est plus et donne de plus belles grumes. Depuis un temps immémorial, les vigneron du Jura agissent ainsi à l'égard du cépage répandu en France, la *moudeuse*. Les vignes à raisins écimés produisent trois fois plus de vin que les autres.

L'incision du sarment est le quatrième procédé, qui produit d'excellents effets contre la coulure des raisins. »

### Variétés.

#### LES ARMURES HISTORIQUES.

On lit dans le *Figaro* :

Il y a quelques jours, à propos de la découverte d'un tronçon d'épée dans les fouilles de Montmartre, nous donnions la nomenclature de toutes les épées célèbres dans la légende et dans l'histoire.

Les armures étant inséparables des épées, nos recherches nous ont permis également de recueillir sur les armes défensives de curieux documents. Nous donnons aujourd'hui, comme pendant de notre liste de l'autre jour, celle des armures fameuses dans les romans de chevalerie.

En tête, naturellement, se trouve le *haubert d'Alexandre le Grand*, armure d'une légèreté prodigieuse et pourtant impénétrable aux coups du glaive et de la lance, et qui, conservée par quelque enchanteur, devint au moyen âge la propriété de Gérard de Nevers.

Puis le *haubert d'Olivier*, dont la généralité commence au pieux Enée, et qui, d'Olivier le Vaillant, passa au gentil conte, le fils de Raynier de Gènes.

Le *haubert de Charlemagne*, qui fut au roi Macabre. Toute la maille brille de fin acier trempé, qui ne craint ni le dard ni la pointe acérée. Toute la surface en est surarrogée.

La cotte d'armes donnée par la reine Genève, épouse d'Artus, à Alexandre, fils de l'empereur de Constantinople. Le roman de Cligès raconte que la broderie en était faite avec les cheveux de la belle reine.

En fait d'armes défensives nous n'avons plus guère que les casques et les boucliers. Le casque *Aighishialmr* ou le heaume terrible, possédé par Fainer qui fut transformé en dragon.

Le casque de Siegfried, qui rendait invisible et ajoutait à la force de celui qui le portait la force de douze hommes.

Blank, casque de Vidrik, fils de Veland, et Skrepping, son bouclier.

Hildegim, casque de Dieterich von Berne, dans les Niebelungen; c'était également le casque d'Orith.

Swalin, le bouclier du soleil. Vient ensuite les olifants qui ont une large place dans l'histoire :

Le cor de Roland, assez semblable à celui qu'Asolphe avait reçu de Logistolle et que le fils de Milon avait eu en don de son oncle Charlemagne, qui l'avait conquis en Saxe, suivant l'ancien roman de Renaud et de ses frères. On le conserve comme authentique ou apocryphe, au musée de Cluny.

Le cor du chevalier du Cygne, dont le son préservait de tout maléfice.

Le cor que l'intrépide chevalier Yvain trouva dans le château de Brandiganz, instrument qui donnait à celui qui pouvait le faire sonner honneur et richesse.

Le cor donné par Gérard de Vienne à son neveu Olivier.

Celui d'Haveloc le Danois, dont nul ne pouvait tirer un son s'il ne descendait du roi Gunther.

Complétons la nomenclature des armes de toute sorte par les lances :

La lance de Charlemagne, qui avait servi à percer le côté du Christ, et que Hugues, roi de France, envoya à Athelstane, roi d'Angleterre.

La lance de Roland, que les habitants de Pavie prétendent reconnaître dans une espèce d'aviron garni de fer suspendu aux voûtes de leur cathédrale.

La lance sanglante et le divin taillant du roi Pêcheur, dans le roman de *Perceval le Galois*, par Chrestien de Troyes.

La lance de silex du géant Rugner, laquelle, brisée par Thor, vola en éclats et donna naissance à toutes les pierres à aiguiser qu'on trouve dans le monde.

Gungrir, lance d'Odin.

La lance d'Argail, le frère d'Angélique, dans le *Boiardo*, laquelle renverse tout ce qu'elle touche.

Et maintenant, quand nous aurons mentionné la massue de l'archevêque Turpin, les gantelets du dieu Thor et l'armet de Membrin, nous croyons que rien ne manquera plus à la liste complète des armes enchantées.

## Faits divers.

On écrit de Caen, le 3 juin :

Les fêtes qui se préparent à Rouen en l'honneur de Boieldieu ont fait quelque tort, dans la presse parisienne, à celles qui ont lieu en ce moment à Caen, et dans lesquelles la gloire d'un autre illustre compositeur, Auber, est pompeusement célébrée.

Aujourd'hui même a lieu, dans la ville qui a donné le jour à l'auteur de la *Muette*, une grande cavalcade, organisée sous le patronage de la Société des beaux-arts, et dans laquelle figureront les principaux personnages des opéras d'Auber. La ville de Caen a plusieurs fois organisé des cavalcades de ce genre, en l'honneur de François I<sup>er</sup>, de Charles VII, etc., etc., mais celle d'aujourd'hui doit dépasser en magnificence tout ce que la vieille cité normande a fait jusqu'à présent.

Outre les personnages à cheval, qui seront au nombre de plus de deux cent, huit chars immenses représenteront les décorations de quelques-unes des pièces d'Auber. Il y aura le vaisseau d'*Haydée*, le rocher de *Fra-Diavolo*, le Vésuve de la *Muette*, la pagode du *Cheval de bronze*, etc., etc.

Le cortège sera formé par les jeunes gens des meilleures familles de la ville, auxquels se joindront un grand nombre de cavaliers militaires. Des personnes qui ont vu les préparatifs de cette cavalcade affirment que les costumes sont splendides, que les chars sont admirablement décorés, qu'enfin un pareil défilé sera digne du grand nom qu'on veut honorer et ne saurait manquer d'exciter un vif enthousiasme dans la population.

C'est ainsi que les habitants de la ville de Caen, l'Athènes normande, préludent aux solennités qu'ils comptent organiser pour fêter magnifiquement, dans sept ans, en 1882, le centième anniversaire de la naissance d'Auber.

La Gazette de France a reçu la lettre suivante :

« Permettez-moi de vous offrir un spécimen de « la science » élaborée à l'usage des nouvelles couches sociales, dans le journal du citoyen Gambetta, l'historiographe officiel de la victoire de Longjumeau. Il s'agit encore de géographie.

On lit dans le feuilleton de la République française du 16 mai dernier, 1<sup>re</sup> page, 6<sup>e</sup> colonne, 10<sup>e</sup> ligne :

« La Garonne, ce fleuve magnifique, pres- que aussi rapide que le Rhône, enflé de la Veyre, de l'Aveyron, du Tarn, du Lot et de trente autres rivières, devient Gironde à Bordeaux, et finit un peu plus loin, à la Teste, par se perdre dans la mer. »

Or, monsieur le directeur, il suffit d'avoir fait les plus modestes études de géographie pour savoir que la Garonne devient la Gironde, non pas à Bordeaux, mais au Bec-d'Ambès, à 20 kilomètres au-dessous de Bordeaux, et qu'elle se jette dans la mer, non pas à la Teste, mais près la tour de Cordouan, entre la Pointe-de-Gave et Royan.

Je laisse de côté la Veyre, rivière, fleuve ou ruisseau qui n'a jamais coulé que dans les colonnes de la République française; mais je me demande s'il n'y a pas, dans tout cela, de quoi faire réfléchir les partisans de l'instruction obligatoire, gratuite et laïque, dispensée aux nouvelles couches sociales par les fidèles du citoyen Gambetta ?

La sanglante course de taureaux qui vient d'avoir lieu à Madrid, et que nous avons racontée, donne de l'actualité au fait suivant, que nous tenons de son héros, un ancien torero fort célèbre en Espagne, du nom de Miguel el Zapatero.

Miguel el Zapatero, qui habite en ce moment Paris, où il vit tranquillement de ses rentes, 426, rue Truffaut, à Batignolles, était en 1866 l'une des espadas les plus connues de l'Espagne. Il avait abattu quatre-vingt-deux taureaux sans jamais avoir été blessé.

Le 27 août 1866, une corrida solennelle eut lieu à Madrid. Le taureau — un magnifique animal à la robe d'un noir de jais, aux cornes très-rapprochées l'une de l'autre — avait éventré quatre chevaux, tué un picador et blessé trois banderilleros; l'instant était venu de l'abattre. Miguel, un voile rouge d'une main, l'épée de l'autre, se présenta; mais le taureau s'élança sur lui si impétueusement qu'il ne put l'éviter. Par un extraordinaire hasard, les deux cornes de l'animal lui passèrent juste de chaque côté du corps, en enlevant des lambeaux de chair, et le taureau relevant la tête, l'emporta tout sanglant, retenu dans cette sorte d'étau.

Quatre fois l'animal fit le tour du cirque au galop, secouant furieusement sa tête et le malheureux qu'il y avait accroché. Puis, d'un dernier effort, il le lança meurtri, mais ayant encore sa connaissance, sur l'arène rougie, juste à l'endroit où il avait laissé tomber son épée.

Quand le taureau revint sur lui, Miguel était debout, l'épée à la main! L'animal fut abattu suivant toutes les règles de l'art. Ensuite, Miguel s'évanouit.

Dans la peau du taureau, il se tailla lui-même une paire de bottes qu'il a toujours conservées depuis. De là, son surnom d'*El zapatero* (le cordonnier).

Aujourd'hui c'est le rentier le plus paisible que vous puissiez imaginer. (Figaro.)

On lit dans l'Opinion nationale :

Un fait très-rare vient de se passer en Sardaigne.

A Agguis, il existait entre deux familles, de temps immémorial, une haine implacable et terrible, marquée par des faits atroces de vengeance. Les choses en étaient venues à tel point que les citoyens paisibles de la contrée craignaient de sortir; on pouvait recevoir à tout moment une balle destinée à un autre.

La situation était devenue intolérable. Dans cette extrémité, les deux évêques de Tempio et d'Ozieri résolurent de s'entre-mettre; leurs efforts, aidés par quelques citoyens de la ville, convaincus que la paix valait mieux que la guerre, viennent de se réconcilier dans une cérémonie solennelle, à laquelle plus de cinq cents personnes assistaient.

Ces jours derniers, nous avons consacré une longue notice à la fleur brillante qui a fait dire à l'Arioste :

La virginella è simile alla rosa!

Voici quelques lignes qui compléteront notre premier article :

« Un voyageur de l'Inde, M. H. Schlagintweit, qui a parcouru et étudié l'Himalaya, vient de publier un mémoire sur la

distribution géographique et les limites extrêmes des différentes espèces et variétés de roses dans l'Inde et dans la haute Asie. Il en résulte que la limite extrême à laquelle on rencontre la rose sur le versant sud de l'Himalaya, est à 43 ou 44,000 pieds, même 45, et jusqu'à 46,000 pieds anglais au Thibet. L'espèce qui fleurit à ces altitudes est la *rosa macrophylla*, Lindl., et la *rosa webbiana*, Wall.; le climat où l'on trouve ces espèces est semblable à celui sous lequel vit la rose, à sa limite extrême, dans les Alpes (5,400 pieds anglais).

Avec la fleur, on prépare de l'eau et de l'essence de rose, industrie qui a été introduite d'Arabie dans l'Inde et au Kaschmir par les Persans et les Arabes. Dans l'Inde, cette industrie paraît limitée au territoire du Gange, surtout à Ghazipur et à ses environs, où les roses fleurissent depuis fin février jusqu'à la seconde semaine d'avril. A Kaschmir, l'industrie se fait en petit, mais elle est à peu près générale. On y cultive la rose jusqu'à une altitude de 6,000 pieds. Dans les zones moyennes, à Srinager, par exemple (hauteur : 5,446 pieds anglais), le climat est, depuis la mi-juillet jusqu'à la fin d'août, comme celui du midi de la France; pendant les autres saisons de l'année, le climat est assez doux; au printemps et à l'automne, très-frais, et, en hiver, peu froid.

Les préparations d'essence et d'eau de rose, qui se font en Orient et qui arrivent au commerce européen, viennent de Turquie par Constantinople. »

## Dernières Nouvelles.

LA SEANCE D'HIER.

Un vif mouvement d'attention se produit au moment où M. Jules Favre apparaît à la tribune.

Dans les premiers temps que l'Assemblée siégeait à Bordeaux, des interruptions bruyantes se faisaient entendre chaque fois que l'ancien ministre des affaires étrangères faisait mine de prendre la parole; aujourd'hui l'accueil qui lui est fait est bien différent; pas une interruption, pas un murmure. A droite comme à gauche, l'attention la plus sérieuse.

Après de longues considérations générales, M. Jules Favre aborde le fond de la question.

Selon lui, voter le régime cellulaire serait faire une chose d'autant plus mauvaise, qu'actuellement l'administration des Prisons a parfaitement le droit d'appliquer et applique le régime de la séparation dans tous les établissements où il est possible et où il est nécessaire de le faire : or, décider qu'il doit être appliqué là où les directeurs et médecins ont jugé que cela est impossible, ne pourrait donc qu'être funeste pour la santé et même pour la vie des détenus.

Ce que propose la commission étant inutile, que demande l'orateur? De rejeter la loi? Il s'en défend, car il reconnaît que le régime pénitentiaire a besoin d'être modifié.

Ce qu'il propose, c'est que la loi nouvelle soit ajournée jusqu'à ce qu'un régime satisfaisant à la fois la morale et l'humanité ait été proposé par les législateurs.

De chaleureux applaudissements partant des bancs des gauches saluent ses dernières paroles.

M. Desjardins, tout en reconnaissant que la loi présentée n'est pas parfaite, trouve singulier que M. Jules Favre préfère rester dans le statu quo que d'accepter un commencement de progrès.

M. Langlois ayant demandé combien pourrait durer la prévention, M. Bardoux, sous-secrétaire d'Etat à la justice, si sympathique à toutes les gauches, a répondu que la loi de 1865 peut et doit calmer les craintes qui pourraient naître dans les esprits.

Chiffres en mains, il a établi que la moyenne des préventions n'avait pas duré plus de quinze jours.

Quant à fixer dès à présent la durée de la prévention, a-t-il dit fort justement, cela est impossible.

On passe au vote. L'article 1<sup>er</sup>, établissant le régime cellulaire, est adopté par 506 voix contre 449.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ÉTAT-CIVIL du 1<sup>er</sup> au 31 mai 1875.

NAISSANCES.

2. — Camille Colombel, rue Royale.—Edouard-André Combiar, rue Saint-Nicolas.

3. — Emerance-Henriette Peigné, place Saint-Michel.

4. — Louise Cocuau, route de Varrains.

7. — Esther-Jeanne Dupuis, rue Bodin. — Ferdinand Acker, rue Bodin.

8. — Angèle-Marie-Louise Fresneau, rue de la Visitation.

9. — Joseph-Louis Tézé, rue de la Chouetterie. — Charles Victor Tézé, rue de la Chouetterie. — Louis Carry, rue du Presbytère.

10. — Louise-Ernestine Deshayes, rue de Rouen. — Joséphine-Pauline Giron, rue de la Visitation.

14. — Victorine-Félicité Glory, rue Notre-Dame. — Louis-Charles Rogereau, rue Saint-Nicolas. — Marie Coz, rue de l'Hôtel-Dieu.

15. — Lucie-Anna Moutin, route de Varrains. — Marie-Françoise Raguin, à l'Hospice.

16. — Victor-Armand Roger, rue de l'Abattoir. — Henri-Louis-Adolphe Harrault, rue de la Comédie. — Louise-Marie Rozé, rue Nationale.

18. — Paul Langlois, rue de l'Hôtel-Dieu. — Célestine Anger, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

20. — Marie Tessier, rue Courcouronne.

23. — Camille-Louis Vinsonneau, rue d'Orléans.

24. — Virginie Schumbel, rue de Fenet.

28. — Augustine-Ernestine Boullissière, rue Gratigny.

30. — Marguerite Veber, rue Saint-Nicolas. — Georges-Louis-Marie Birot, rue de la Petite-Bilange. — Joséphine-Louise Duveau, rue de la Visitation.

31. — Georges-Albert Sialelli, rue de Lorraine.

MARIAGES.

4. — Michel Pineau, journalier, a épousé Adélaïde Robin, veuve, journalière, tous deux de Saumur.

8. — Alexis Gastault, propriétaire, des Ulmes, a épousé Mélanie-Julienne-Virginie Mollay, sans profession, de Saumur.

17. — Gatien Beausse, facteur rural, a épousé Constance-Louise Lairie, couturière, tous deux de Saumur. — Charles-Basile Peigner, coiffeur, a épousé Marie-Emilie Gerdy, sans profession, tous deux de Saumur.

19. — Etienne-Théodore Monnereau, veuf, négociant, a épousé Marie-Thérèse-Clotilde Gratien, sans profession, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

1. — Adèle Boril, 5 mois, rue de Fenet. — Louis Rneau, 6 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

2. — Jeanne Garnier, rentière, 89 ans, veuve André Fouchet, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

3. — Charles Ratouis, propriétaire, 69 ans, rue de la Petite-Bilange.

4. — Marie-Françoise Hautin, sans profession, 55 ans, épouse Arsène Coignard, au Petit-Puy.

5. — Joseph-Nicolas Legrand, épiciier, 57 ans, rue de l'Hôtel-de-Ville.

7. — Catherine-Constance Gallais, sans profession, 66 ans, épouse Edouard Hébert, rue de Nantilly. — Marthe Gourdié, rentière, 55 ans, veuve Vincent Duperray, quai Notre-Dame.

8. — Eugénie-Louise Cotelie, 4 mois, rue Fardeau. — Joseph Etrillard, journalier, 41 ans, rue des Basses-Perrières.

11. — François-Jean-Baptiste Pinet, sieur de long, 79 ans, rue Saint-Nicolas. — Anne Peltier, journalière, 89 ans, veuve Pierre-Michel Chevalier, place du Chardonnet. — Adèle Lux, couturière, 55 ans, à l'Hospice.

12. — Marie Dislé, brunisseuse, 38 ans, épouse René Battais, rue de la Visitation. — Madeleine Marçais, lingère, 56 ans, veuve Isidore, dit Palatini, rue de la Monnaie.

14. — Marie-Blanche-Rachel Ingrand, modiste, 29 ans, rue Saint-Jean.

15. — Françoise Monch, domestique, 29 ans, épouse Nicolas Jund, à l'Hospice.

17. — Marie Volant, chapeletière, 53 ans, épouse Marie Guillemet, à l'Hospice.

18. — Françoise-Louise Baudry, journalière, 69 ans, veuve Jean Loyau, rue des Capucins. — Louise-Françoise Audineau, couturière, 83 ans, à l'Hospice.

20. — Marie Charles, sans profession, 70 ans, veuve René Montaudon, place Saint-Michel.

22. — Blanche-Honorine-Ulric Jarossay, sans profession, 71 ans, veuve François-René Legeay, rue Nationale. — Marie-Suzanne Rolland, modiste, 39 ans, rue du Portail-Louis.

24. — René-François Quinet, journalier, 70 ans, cour d'Offard.

25. — Louis Briandeau, cultivateur, 49 ans, rue des Capucins.

27. — Marie-Céleste Tricot, lingère, 37 ans, épouse Désiré-Frédéric Dewulf, à l'Hospice. — Henri-Louis-Adolphe Harrault, 12 jours, rue de la Comédie.

30. — Charles Boisléme, 1 mois, rue de la Visitation.

31. — Emilie Gabillé, journalière, 71 ans, veuve François Gabillé, au Petit-Puy.

## Publications de mariage.

Jérôme Robé, sabotier, et Emilie Martinet, lingère, tous deux de Saumur.

Jean-Antoine Bret, cavalier de remonte, et Clémentine-Agléline Humeau, domestique, tous deux de Saumur.

Etienne-Jacques Coquereau, brigadier d'octroi (veuf), et Armandine-Victorine Igony, domestique, tous deux de Saumur.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>ie</sup>, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes; les cinq premiers fascicules sont en vente.

**Théâtre de Saumur.**

Samedi 5 juin 1875,

Une seule représentation donnée par les ARTISTES du théâtre des Bouffes-Parisiens.

**M<sup>me</sup> THÉO**

M. BONNET, M. ÉDOUARD GEORGES, M. DESMONTS, M<sup>me</sup> SOLL, M<sup>me</sup> EMMA DORVILLE.

Accompagnateur : M. DE LAGOANÈRE.

**POMME D'API**

Opérette en un acte, de MM. Halévy et Busnach, musique d'Offenbach.

M<sup>me</sup> THÉO remplira le rôle de Catherine, qu'elle

a créé à Paris; M. DESMONTS jouera Rabenstein; M<sup>me</sup> Emma DORVILLE, Gustave.

**BAGATELLE**

Opérette en un acte, de MM. Crémieux et Halévy, musique d'Offenbach.

M<sup>me</sup> THÉO jouera le rôle de Bagatelle. M. BONNET, Pistache; M<sup>me</sup> SOLL, Planteville; M<sup>me</sup> Emma DORVILLE, Suzanne.

INTERMÈDES : La Peureuse, — la Fille à Papa, chansonnettes comiques chantées par M<sup>me</sup> THÉO. — Le Cri des Espagnes, excentricité, chantée par M. BONNET. — Le Vieux Professeur, chansonnette par M. Desmonts.

Les deux Aveugles, bouffonnerie musicale, de M. Moinaux, musique d'Offenbach.

M. E. GEORGES jouera Patachon; M. DESMONTS, Giraffier.

ORDRE : 1. Les Deux Aveugles; 2. Bagatelle; 3. Intermèdes; 4. Pomme d'api.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

**Chemins de fer de la Vendée.**

BAINS DE MER DES SABLES-D'OLONNE.

**BILLETTS A PRIX RÉDUITS**

VALIDES PENDANT 5 JOURS

Au départ de Tours, Bressuire, Saumur, Poitiers et stations intermédiaires.

La Compagnie de la Vendée a des gares séparées à Tours et à Saumur.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT MENIER**

Exiger le véritable nom

**CHEMIN DE FER DE POITIERS**

**Service d'hiver**

Départs de Saumur pour Poitiers : 5 heures 30 minutes du matin, 11 — — — du soir.

Départs de Poitiers pour Saumur : 5 heures 40 minutes du matin, 10 — 40 — — du soir, 5 — 35 — — du soir.

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 4 JUIN 1875.**

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre...	64 75	» 15	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov...	720	» 5	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	668 75	1 25	»
4 1/2 % jouiss. septembre...	93 50	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	237 50	» 50	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	715	»	»
5 % jouiss. novembre...	103 30	» 10	»	Crédit foncier d'Autriche...	545	»	»	Société autrichienne, j. janv.	645	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	475	» 2 50	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	» 50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	225	»	»	Est, jouissance nov...	542 50	» 50	»	Orléans...	311	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	470	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	917 50	1 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée...	310	»	»
— 1865, 4 %...	498 25	» 3 75	»	Midi, jouissance juillet...	698 75	» 1 25	»	Est...	303	»	»
— 1869, 3 %...	336	» 6	»	Nord, jouissance juillet...	1185	»	»	Nord...	314 50	»	»
— 1871, 3 %...	310	»	»	Orléans, jouissance octobre...	939 50	3 75	»	Ouest...	307 50	»	»
— 1875, 4 %...	460	» 2	»	Ouest, jouissance juillet, 65...	485	»	»	Ouest...	306 50	»	»
Banque de France, j. juillet...	2950	» 10	»	Vendée, 250 fr. p. j. août, juill.	920	» 5	»	Midi...	375	»	»
Comptoir d'escompte, j. août...	585	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	90	»	»	Deux-Charentes...	219	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	485	»	»	Société Immobilière, j. janv.	30	»	»	Vendée...	515	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	350	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	240	»	» 50	Canal de Suez...			
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	920	»	»								

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR**

(Service d'été, 3 mai 1875)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS : 2 heures 08 minutes du matin, 6 — 45 — — (s'arrête à Angers), 9 — 01 — — (s'arrête à Angers), 1 — 38 — — (s'arrête à Angers), 4 — 12 — — (s'arrête à Angers), 7 — 23 — — (s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS : 3 heures 04 minutes du matin, 8 — 20 — — (s'arrête à Angers), 9 — 50 — — (s'arrête à Angers), 12 — 38 — — (s'arrête à Angers), 4 — 44 — — (s'arrête à Angers), 10 — 28 — — (s'arrête à Angers).

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à...

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
Au Vau-Langlais,  
**UN CLOS DE VIGNE**  
Affé d'arbres fruitiers,  
Contenant 49 ares, en très-grande partie entouré de murs.  
S'adresser audit notaire et à M. TAYEAU, expert, au Pont-Fouchard.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**UNE MAISON**  
A Saumur, rue du Petit-Pré, n° 11,  
Composée de quatre pièces au rez-de-chaussée, trois chambres au premier étage, cave, cour avec bâtiment au fond.  
Revenu : 240 francs. — Mise à prix : 2.000 francs.  
S'adresser audit notaire. (56)

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
**A ARRENTER OU A LOUER**  
**UN ÉTABLISSEMENT**  
**D'HORTICULTURE**  
S'adresser audit notaire. (298)

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE.  
1<sup>o</sup> Un beau pré, joignant la Boire et bien clos de fossés, situé près la Ronde, commune de Vivy, au lieu dit la Guizon, contenant 2 hectares 39 ares 79 centiares.  
2<sup>o</sup> Une belle vigne, située route du Pont-Fouchard à Saint-Florent, contenant 1 hectare.  
Ces deux immeubles pourront être vendus par parties.  
S'adresser à M. DAUBET, géomètre-expert à Allonnes. (302)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par lots, au gré des acquéreurs,  
**LA BELLE PROPRIÉTÉ**  
DE  
**GRANGE-COURONNE**  
A 2 kilomètres de Saumur.  
Située dans les communes de Saint-Lambert et de Vivy. (285)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
En totalité ou par lots,  
Au gré des acquéreurs,  
**LA BELLE PROPRIÉTÉ**  
**DE L'ALLEU**  
Située commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur.  
S'adresser, pour tous renseignements :  
1<sup>o</sup> A M. CHATRY, propriétaire à Bourgueil, qui se trouvera le samedi à Saumur;  
2<sup>o</sup> A M. MÉHOUS, notaire à Saumur. (307)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A L'AMIABLE,  
**UNE MAISON**  
Située au Port-Roux, commune de Villebernier,  
Cour, jardin et outre plantée d'arbres à fruits; le tout d'une contenance de 58 ares, appartenant à M. Louis Mottier-Ermenou, de Varraîns.  
Facilités de paiement.  
S'adresser, pour visiter la propriété, à M. MOTTIER, et, pour traiter, à M. MÉHOUS, notaire. (294)

**VENTE MOBILIÈRE**  
AUX ENCHÈRES,  
APRÈS FAILLITE.  
A Piégu, commune de Rochefort,  
Le dimanche 13 juin 1875, à midi.

Meubles, literie, porcelaines et cristaux, etc.;  
Un billard et accessoires, — six très-belles gravures, — un tableau de prix, genre espagnol, — un break, — grand aquarium de serre, — faisans dorés et argentés;  
Un magnifique lustre en bronze ciselé, avec quatre appliques; ensemble, 32 branches.  
Renseignements chez MM. AVRIL-LEAU et BOURGEOIS, Angers.  
Le lustre est visible chez M. Bourjuge. (279)

**A VENDRE**  
D'OCCASION,  
**UN BREAK**  
A quatre roues.  
S'adresser à M. BIDAULT-ROUSSEL, rue de la Fidélité, 2. (305)

**VENTE AUX ENCHÈRES**

Après faillite,  
Les 20, 21, 22, 23, 25, 26 juin 1875,

Au château de Richelieu (Indre-et-Loire),  
**D'UN RICHE ET IMPORTANT MOBILIER**

Il consiste principalement en :  
Ameublements de salon, de salles à manger, de cabinet de travail, de six chambres de maître, se composant de lits, commodes, armoires, buffets, consoles, bibliothèques, bureaux, secrétaires, canapés, fauteuils, chaises, en bois de rose, de palissandre et de chêne sculpté, styles Henri II, Louis XIII, Louis XV et Louis XVI, tapis, tapisseries de Beauvais et autres, rideaux, draperies, pendules de divers styles anciens, glaces de Venise à biseaux et autres, lustres, candélabres, etc.;  
Cheminières en chêne sculpté, une table en bois sculpté et doré, supportée par quatre chimères, ailes déployées, style Henri II;  
Bronzes artistiques et florentin, objets d'art, antiquités;  
Tableaux dus aux pinceaux de Gustave Doré, Lebrun et autres;  
Cabinet phrénologique;  
Colonnes en marbre blanc, calorifères, break, orangerie;  
Ustensiles de cuisine, literie, linge.

NOTA. — L'ameublement de l'une des chambres provient de la munificence de la reine Marie-Antoinette envers la famille de Richelieu.

Exposition huit jours à l'avance.

Les syndics de la faillite vendront aussi, à l'amiable ou aux enchères, à un jour à fixer, le matériel et l'outillage complet de l'usine du château de Richelieu, servant à la fabrication de la poudre de bronze.

**A LOUER**  
PRÉSENTMENT,  
**UNE BELLE MAISON**  
Au centre de la ville,  
Comprenant : salle à manger, petit salon à côté, office, cuisine, grand salon, cinq chambres à coucher, cabinets de toilette, mansardes, deux greniers, deux caves, écurie, remise et cours.  
S'adresser à M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur. (135)

**HOTEL DE L'ESPERANCE**  
Petite rue St-Nicolas,  
**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1876.

Etude de M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur.

**A VENDRE**  
A l'amiable et par lots,  
Au gré des acquéreurs,

**BEAU TERRAIN**  
**EN JARDIN**  
Situé à Saumur, rue d'Alsace, en face de l'institution Saint-Louis.

Ce terrain convient, par sa position exceptionnelle, soit pour des constructions, soit pour des jardins, établissements d'agriculture, etc.  
Pour le loisement, voir les placards.  
S'adresser, pour les renseignements et traiter, soit à M. LAUMONIER, expert, rue du Petit-Mail, 44, soit à M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur. (290)

**NOUVEAUTÉS**  
Rue de la Tonnelle, N° 28,  
**SAUMUR.**

**Eug. BIZERAY**  
**DEMANDE DE BONNES MÉCANICIENNES**  
2 fr. 50 par jour, susceptible d'augmentation.

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**  
Le mardi 8 juin 1875, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez M<sup>me</sup> veuve André, propriétaire à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 7, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers lui appartenant.

Il sera vendu :  
Quatre lits, quatre couettes, matelas, traversins, oreillers, couvertures, bel ameublement de salon complet, divan, rideaux de salon, rideaux de lits, belle suspension, pendules, causeuse, secrétaires, tables, tables de toilette, chaises, buffet, cheminée prussienne, porcelaine, un cylindre en cuivre, quantité de cuivrierie et outils neufs, ferrailles, vin, devanure de magasin, batterie de cuisine et autres objets.  
On paiera comptant, plus 5 0/0.

**A VENDRE**  
D'OCCASION,

Une petite devanure de magasin en bon état.  
S'adresser à M. VAUCHELLE, nuisier, rue Cendrière.

**WEBER**  
Ancien palefrenier, se charge de soigner les chevaux, les dressés les tondre.  
S'adresser rue Dacier, n° 11.

**SAINT-GALMIER**

**SOURCES CENTRALES**  
La plus agréable et la plus pure des eaux de table.  
Expédition par caisse de 50 litres, à 17 francs, pris en gare de Paris.  
Ecrire à M. RICHOU FRES, Baudrière, 68, à Angers.  
Saumur, imprimerie P. GODET.